



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants

Question écrite n° 8555

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé au sujet de la prévention des accidents d'enfants. En effet, les accidents sont une cause importante de mortalité chez les adolescents de quinze à dix-neuf ans. Outre les drames familiaux que cela entraîne, ces accidents coûtent cher à la collectivité tant au niveau de la prise en charge des soins immédiats qu'à celui tendant à pallier les séquelles et handicaps secondaires. Même si la prévention n'est pas aisée quand il s'agit d'accidents d'enfants, la prévention permet tout de même de faire régresser le nombre des accidents. Dans l'intention le but de faire diminuer davantage le nombre des accidents, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de lutter contre ce fléau.

Texte de la réponse

Le ministère de l'emploi et de la solidarité est, depuis longtemps, conscient du problème des accidents de la vie courante et tout spécialement chez les enfants. C'est pour cette raison qu'il a mis en place depuis de nombreuses années, avec l'Union européenne, un système permanent de recueil des accidents domestiques, de sport et de loisirs, dénommé système EHLASS (European Home and Leisure Accident Surveillance System). Le ministère travaille également en relation étroite avec la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF), ainsi qu'avec la Commission de sécurité des consommateurs (CSC) afin de leur apporter des données statistiques sur les accidents et envisager éventuellement avec eux la modification des produits ou de certaines normes de sécurité. Pour lutter contre ce fléau, il faut que la population soit consciente du risque et prenne les mesures qui s'imposent. C'est la raison pour laquelle le ministère soutient également des actions de prévention. Il a participé activement à une grande campagne nationale de prévention des accidents domestiques d'enfants et de personnes âgées en liaison avec la Caisse nationale d'assurance maladie et le ministère de l'économie. De plus, le ministère vient de mettre en place avec de nombreux partenaires une Cellule nationale d'observation des accidents de la vie courante contribuant ainsi à une réflexion plus globale sur les risques domestiques et les moyens de les prévenir.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8555

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 1998, page 165

Réponse publiée le : 27 avril 1998, page 2399